

La solution santé mutualisée

## LE DROIT À LA COUVERTURE SANTÉ

## Votre commune se mobilise pour votre santé et votre pouvoir d'achat

- L'accès à une assurance santé aux meilleures conditions pour tous.
- Des tarifs négociés pour vous par une association d'assurés puissante.
- Une solution choisie et validée par vos élus.
- Une large gamme permettant une couverture adaptée à vos besoins.
- Des services associés dans toutes les offres: Assistance, téléconsultation.
- **Un dispositif d'alerte** pour les personnes en perte d'autonomie inclus. (sous conditions)
- Une garantie de remboursement de frais d'obsèques (A partir du niveau 3 & H2)
- Vos cotisations remboursées en cas d'hospitalisation supérieure à 7 jours. (sous conditions)

05 64 10 00 48

Service conseils & prise de RDV

